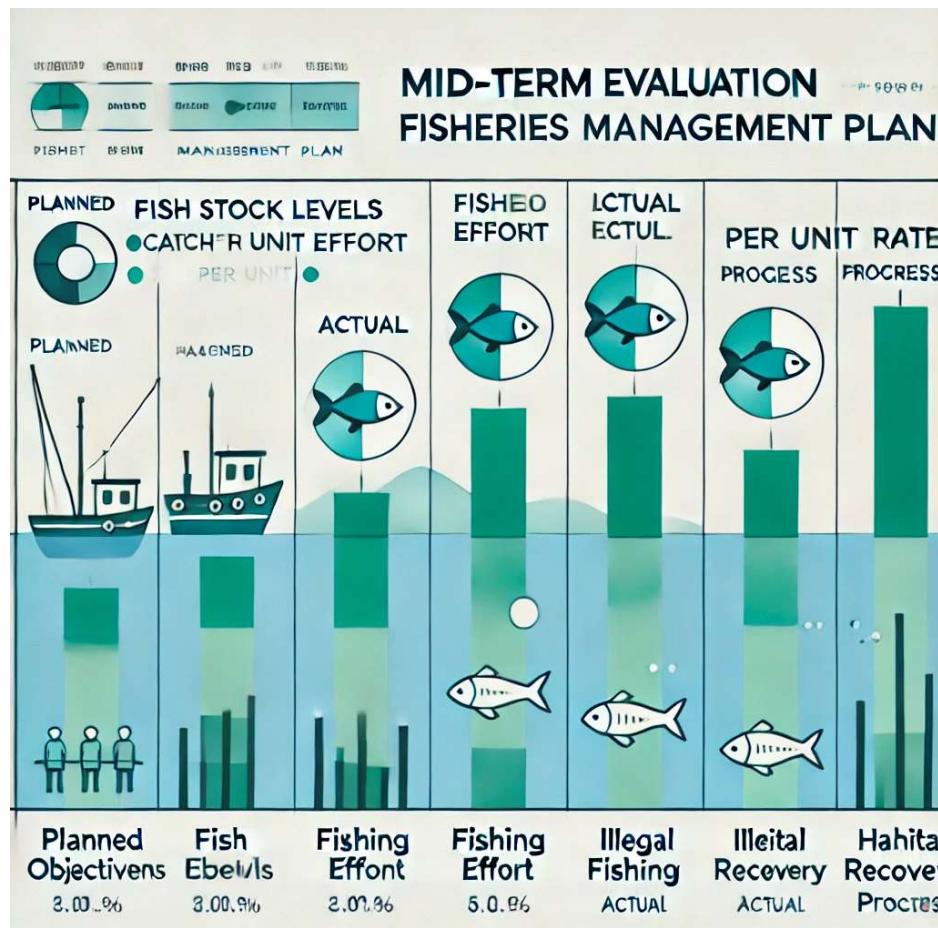


République Islamique de Mauritanie

HONNEUR – FRATERNITE – JUSTICE
MINISTÈRE DES PECHESES ET DES INFRASTRUCTURES MARITIMES ET PORTUAIRES



ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DES PETITS PÉLAGIQUES (PAP PP) DANS LA ZEE DE MAURITANIE



Projet SOUMIS

Décembre 2024

République Islamique de Mauritanie

HONNEUR – FRATERNITE – JUSTICE
MINISTÈRE DES PECHESES ET DES INFRASTRUCTURES MARITIMES ET PORTUAIRES

ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DES PETITS PÉLAGIQUES (PAP PP) DANS LA ZEE DE MAURITANIE

Projet SOUMIS

Dr Mika DIOP, Biogiste des pêches, Consultant
Mika_dfr@yahoo.fr

Décembre 2024

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES	5
RÉSUMÉ EXECUTIF	6
1. INTRODUCTION	8
2. CONTEXTE	9
3. DIAGNOSTIC DES PÉCHERIES DE PETITS PELAGIQUES.....	11
3.1 Évolution des captures	11
3.2 Évolution de l'effort de pêche	13
3.3 État des stocks	16
4. PRÉSENTATION SUCCINCTE DU PLAN.....	26
4.1. Objectif global du Plan	26
4.2. Objectifs spécifiques	26
4.3. Objectifs intermédiaires et à court terme	26
4.4. Les mesures d'aménagement et de gestion.....	27
4.6. Mise en œuvre du Plan	28
5. PRINCIPAUX RESULTATS.....	29
5.1 Pertinence	29
5.2 Pertinence vis-à-vis des besoins de la population mauritanienne	29
5.3 Pertinence vis à vis des bénéficiaires.....	29
5.4 Pertinence vis-à-vis des politiques sectorielles.....	29
5.5 Pertinence vis-à-vis des initiatives en cours	30
5.6 Efficience du Plan.....	31
5.6.1 Le cadre logique.....	31
5.6.2 Réalisation des objectifs	31
5.6.3 Niveau de réalisation des objectifs du PAP PP	32
5.6.4 Qualité des réalisations.....	37
5.7 Efficacité	39
5.7.1 Efficacité budgétaire.....	39
5.7.2 Communication/Visibilité	39
5.8 Durabilité	40
5.8.1 Prise en compte de l'aspect genre et des impacts environnementaux	40
5.8.2 Mode de calcul de la redevance	40
5.8.3 Utilisation de technologies appropriées	40
5.9 Impact.....	40
6. COHERENCE DU PLAN AVEC AEP	44
7. POINT PARTICULIERS/SPECIFIQUES	48
a. Zonage des activités de pêche	48
b. Cohérence globale du Plan et des arrangements institutionnels liés à gouvernance des pêcheries	
51	
i. Cohérence des objectifs spécifiques par rapport à l'objectif global.....	51
ii. Cohérence entre les actions identifiées et les objectifs spécifiques.....	52
iii. Cohérence par rapport à la communication/ visibilité	52
8. PRINCIPALES LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS	54
8.1 Les Leçons apprises	54
8.2 Les principales recommandations	54
Coordination des activités du plan.....	55
Pérennisation des effets du Plan et amélioration de sa visibilité nationale et régionale	55

9. AJUSTEMENTS ET ORIENTATIONS NÉCESSAIRES POUR L'ATTEINTE DES RÉSULTATS ATTENDUS	56
10. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS, LOGIQUE D'INTERVENTION, PRIORITÉ ET RESPONSABLES.....	57
12. ANNEXES.....	61
Annexe 1 : Niveau de réalisation des objectifs intermédiaires	61
Annexe 2 : Cadre Logique de mise en œuvre du Plan.....	66
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées	73

Liste des acronymes

CSRP	Commission Sous Régionale des Pêches
BES	Bureaux Études Sahel
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
MPIMP	Ministère de la Pêche et des Infrastructures Maritimes et Portuaires
ONG	Organisation Non Gouvernementale
UE	Union Européenne
TAC	Total Admissible de Capture
TdR	Termes de Références
L2P	Lettre de politique et de planification du secteur des pêches et de l'économie maritime
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime
OESP	Observatoire Économique et Social des Pêches
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONISPA	Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de Pêche et de l'Aquaculture
ONPP	Office National des Ports de Pêche
OSP	Organisation Socioprofessionnelle
PA	Pêche Artisanale
PAN	Port Autonome de Nouadhibou
PANPA	Port Autonome de Nouakchott dit Port de l'Amitié
PC	Pêche Côtier
PH	Pêche Hauturière
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée pour une Prospérité Partagée
SMCP	Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson
SNDP	Société Nationale de Distribution de Poissons
PAP	Plans d'Aménagement des Pêcheries

Résumé exécutif

Contexte : La situation actuelle des stocks de petits pélagiques, dont celle des sardinelles, sardine, ethmalose et chincharts qui est déjà préoccupante, requiert une attention particulière pour éviter leur effondrement et inscrire leur exploitation dans la durabilité. Ceci est d'autant plus important si l'on garde à l'esprit que les petits pélagiques jouent un rôle primordial dans l'écosystème côtier à cause notamment de leur place charnière dans la chaîne trophique des autres espèces d'intérêt commercial. Certaines études lient l'état de surexploitation de certaines ressources pélagiques aux développements récents des industries minotières ayant favorisé l'intensification de l'exploitation pour assurer l'approvisionnement des usines de farine et d'huile de poissons. A cela il faut rajouter l'effet des changements climatiques et la dégradation des habitats.

Le Plan d'Aménagement de la Pêcherie des Petits Pélagiques (PAP – PP) de la Mauritanie vise par essence, un impact positif sur la bonne gouvernance du secteur des pêches (capacité de l'État à remplir des missions régaliennes et rationalisation de l'exploitation des ressources), et sur le renforcement du partenariat public / privé et public / société civile dans la gestion du secteur. En effet, le Plan est en cohérence avec la stratégie sectorielle de 2020-2024 qui accorde une bonne place à la préservation des ressources halieutique et à la garantie de leur gestion durable en mettant un accent particulier sur la valorisation et la sécurité alimentaire. L'évaluation du Plan doit tenir compte de : (i) l'approche éco systémique dans les domaines des pêches, (ii) le développement de l'exploitation pétrolière en offshore, ainsi que (iii) les évolutions récentes intervenues dans le secteur des pêches aussi bien au niveau national que sous régional et régional.

Pertinence : Le PAP – PP est globalement pertinent dans le sens où il répond aux besoins d'amélioration de la gouvernance des pêches, de renforcement des capacités des structures existantes ainsi que du système d'information et de connaissance de l'état de la pêcherie. Cependant, les approches développées pour maximiser les bénéfices tirés de la pêcherie des petits pélagiques (gestion par quotas) se limitent au segment de la production et s'appuient sur des outils dont les besoins en termes de données scientifiques et de suivi nécessitent des moyens financiers conséquents et des capacités institutionnelles adaptées.

Efficience : Globalement, l'efficience du PAP PP est relativement bonne dans le sens où les moyens investis dans l'atteinte d'objectifs intermédiaires importants (renforcement de la DARE, renforcement de la recherche, renforcement de la surveillance, la valorisation des produits) commencent à porter des fruits. Il faut toutefois déplorer que le Plan ne poursuit pas un plan de travail, ce qui ne lui permet pas d'assurer le suivi de la réalisation des résultats prévus. En effet, les activités liées au suivi de mise en œuvre du plan (suivi évaluation du plan) ne sont pas réalisées (absence d'un plan d'action annuel de suivi de suivi de la mise en œuvre du plan, non renseignement des indicateurs définis dans le cadre logique du plan). On note aussi un mauvais fonctionnement de la structure chargée de l'appui à l'aménagement et de suivi des pêcheries, (CAAP). Enfin, le Plan souffre d'une absence de communication.

Par ailleurs, on déplore la non application d'une recommandation phare du Plan, à savoir l'instauration de concessions par Groupes d'espèces « Clupéidés» et « Chincharts -Maquereau » ; même si ce résultat a une échéance à moyen terme.

Efficacité : Globalement, la stratégie et l'approche développées par le Plan ont démontré une efficacité relativement bonne dans le sens où plusieurs activités ont été réalisées avec un rapport coût-efficacité **satisfaisant** pour (i) la recherche halieutique, (ii) la surveillance , (iii) le suivi de l'exploitation et de contrôle des captures.

Le rôle du MPIMP dans la gestion et le suivi du Plan est globalement satisfaisant et positif dans le sens où il contribue à renforcer les capacités des différentes institutions (DARE, GCP, IMROP) et fournit un appui à la coordination du Plan pour le déroulement activités.

De plus, tenant compte que l'efficacité est aussi la capacité de générer un bon retour sur investissement, il est loisible de constater que les retombées économiques (surplus économiques) au niveau des pêcheries des petits pélagiques sont importantes même elles s'érodent avec le mauvais état des stocks des principales espèces exploitées à cause principalement de la forte pression sur la ressource.

Cependant, la visibilité et la communication du Plan sont faibles et ne permettent pas de promouvoir les approches et activités mises en œuvre.

Durabilité : le PAP PP montre plusieurs bons signes pour atteindre les résultats attendus et bénéfices à en tirer à la fin de sa première phase de mise en œuvre. Ceci est principalement lié au fait que le Plan a cherché à renforcer les capacités des structures clés (DARE, GCM, IMROP, OESP, ONISPA). De plus, l'implication du secteur privé est forte, ce qui constitue un indice positif de durabilité du processus mis en place pour la gestion de cette pêcherie ainsi que des bénéfices potentiels sur le plan bioéconomique. Cependant, les modes de gestion préconisés, basés sur les quotas constituent un processus complexe qui requiert des moyens de suivi et de surveillance adéquats. En revanche, la prise en compte des facteurs de durabilité (utilisation de technologie appropriée de surveillance (VMS, AIS, IIRADIUM, JBE, par exemple), peut éviter une remise en cause du mode de gestion.

Impact : Les impacts de la mise en œuvre du plan sont mitigés. En effet, si plusieurs indicateurs d'impact sont au vert (augmentation de la part des débarquements par les navires nationaux, augmentation de la part des mises à terre pour la consommation humaine, baisse des volumes de poissons entiers destinés à la farine, augmentation des volumes congelés, des capacités de stockage et de la conserve, augmentation des emplois à terre, hausse de la consommation per capita, hausse des entrées en devise), la surexploitation des principales espèces (Sardine, sardinelles, ethmalose, chinchard) s'est accentuée, avec plus de 200% de dépassement de potentiel de capture pour certaines espèces. De plus les recettes ont reculé, et il est à déplorer les retards pris pour la mise en œuvre de certaines recommandations (concessions par Groupe d'espèces, application du nouveau Zonage, la domiciliation de la pêche côtière), les dérogations sur l'application de la taille de première capture de la sardine et les pêches expérimentales qui sont une façon déguisée de nouveau zonage, toutes choses de nature à saper l'impact.

Toutefois, la mise en place du système de quotas constitue un moyen devant permettre de contrôler les captures réalisées.

Pour les indicateurs résultats, le nombre de ports de débarquements est passé de 3 à 4 ; alors que la quantités de poissons distribuées par la SNDP est d'une moyenne de 9 300 t sur la période 2019-2022 à seulement 7200 t en 2023.

Recommandations : Les recommandations formulées portent sur des ajustements et orientations nécessaires en vue de l'atteinte des résultats attendus à la fin du Plan. Elles concernent l'amélioration des actions de la coordination (suivi-évaluation, recherche de synergie, visibilité), l'ajustement du nouveau zonage pour appliquer le principe de gestion adaptative et préventive et pour plus d'équité, l'application des nouvelles concessions et le renforcement des capacités des structures clés concernées pour mieux répondre aux objectifs du PAP PP (DARE, GCM, IMROP, OESP).

Le renforcement des synergies avec les initiatives en cours constitue un élément clé pour mieux intégrer les composantes d'ordre économique (activités post-captures) et assurer une approche intégrée dans la gestion des pêcheries des petits pélagiques.

La coordination des activités nécessite l'organisation d'un groupe de travail avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le Plan, sur l'identification et l'harmonisation des données nécessaires au système de gestion par quota et de suivi de la pêcherie.

Le calcul de la rente halieutique des pêcheries ainsi que la détermination du TAC doivent faire l'objet également d'un suivi à la fois par l'IMROP et (OESP) et la mise en place d'un groupe de travail de modélisation bioéconomique avec des données de qualité sur les comptes d'exploitation des différents segments ainsi de données biologiques de qualité.

1. Introduction

Le PAP PP a pour objectif global de Maximiser les **bénéfices** tirés des potentiels de petits pélagiques, en respectant la contrainte imposée par les **conditions du milieu** en termes des quantités qui peuvent être pêchées afin d'assurer la **durabilité** de la **ressource** et de l'**activité**.

Le Plan cherche ainsi à accroître la contribution des pêcheries des petits pélagiques à une croissance économique durable et vise un impact positif sur la bonne gouvernance du secteur des pêches (capacité de l'État à remplir des missions régaliennes et rationalisation de l'exploitation des ressources), et sur le renforcement du partenariat public / privé et public / société civile dans la gestion du secteur.

L'objectif principal de l'étude est centré sur l'évaluation de la mise en œuvre Plan d'Aménagement des Pêcheries de petits pélagiques (PAP-PP) de 2022 et qui soit en cohérence avec la stratégie sectorielle de 2020-2024 qui accorde une bonne place à la préservation des ressources halieutique et la garantie de leur gestion durable en mettant un accent particulier à la valorisation et la sécurité alimentaire.

Le résultat attendu de l'étude est la production d'un rapport faisant des recommandations et propositions concrètes en vue de l'amélioration de la situation actuelle de l'exploitation des ressources de poissons de petits pélagiques.

Ainsi donc l'évaluation à mi-parcours doit contribuer à améliorer l'efficacité, l'efficience et l'impact de la mise en œuvre du PAP PP. Spécifiquement, la mission d'évaluation a pour but de s'assurer que le Plan est sur la voie de la réalisation des résultats prédéfinis et de fournir des recommandations sur les tendances à maintenir et les ajustements nécessaires à apporter. L'évaluation porte également sur les résultats et la pérennité des réalisations du plan en vue de dégager les enseignements et leçons pour la poursuite des activités du PAP PP.

La séquence chronologique de l'évaluation à mi-parcours, a été structurée et réalisée en trois étapes: Une phase de préparation comprenant le démarrage de la mission, une phase de terrain au cours de laquelle les données ont été collectées et points de vue recueillis auprès de toutes les parties prenantes et une phase de synthèse et de rédaction du rapport final.

La mission de terrain s'est déroulée en Mauritanie du 02 au 09 novembre, avec l'une réunion de restitution des résultats préliminaires de l'évaluation, organisée le **????** avec les représentants de l'ensemble des parties prenantes.

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation à mi-parcours depuis le démarrage du Plan en novembre 2022 à novembre. Il est structuré en trois grandes parties. La première partie présente l'analyse de la performance du Plan, tandis que la deuxième partie fournit des informations sur les enseignements tirés. L'analyse est présentée au regard des critères d'évaluation (Pertinence, Efficience, Efficacité, Impact, Durabilité et Cohérence) et un autre point spécifique lié à la pertinence du zonage des activités de pêche, conformément aux Termes de Références (TdR). La troisième partie présente les recommandations formulées afin de contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre du Plan au cours de la période restante.

2. Contexte

Au niveau international, sur 80. 000 000 de tonnes de pêche légale, on dénombre 26 000 de tonnes de pêche INN. De plus 38% des pêcheries sont surexploitées (FAO, 2024). Cependant, la proportion des stocks marins exploités à un niveau biologiquement viable est descendue à 62,3 pour cent en 2021, perdant 2,3 pour cent par rapport à 2019. Lorsque l'on pondère les résultats en fonction du niveau de production, il en ressort que 76,9 pour cent des débarquements issus de stocks suivis par la FAO en 2021 concernaient des stocks biologiquement viables. Cela souligne le rôle qu'une gestion efficace des pêches peut jouer s'agissant de faciliter la reconstitution des stocks et l'augmentation des prises, d'où la nécessité de reproduire de toute urgence les politiques fructueuses pour inverser l'actuelle tendance à la baisse (FAO, 2024).

La situation actuelle des stocks de petits pélagiques dans la sous-région ouest africaine, dont celle des Clupéidés (Sardine, sardinelles, ethmalose) et des chincharts, qui est déjà préoccupante, requiert une attention particulière pour éviter leur effondrement et inscrire leur exploitation dans la durabilité. Ceci est d'autant plus important si l'on garde à l'esprit que les petits pélagiques jouent un rôle primordial dans l'écosystème côtier de la région de l'Afrique Nord-Ouest à cause notamment de leur place charnière dans la chaîne trophique des autres espèces d'intérêt commercial. Certaines études lient l'état de surexploitation de certaines ressources pélagiques aux développements récents des industries minotières dans la zone ayant favorisé l'intensification de l'exploitation pour assurer l'approvisionnement des usines de farine et d'huile de poissons. A cela il faut rajouter l'effet des changements climatiques et la dégradation des habitats.

Le Groupe de Travail COPACE Nord de 2024 réitère les recommandations des années précédentes pour la gestion du stock et préconise une réduction substantielle et immédiate de l'effort et de la mortalité par pêche. Le groupe de travail ne peut pas quantifier exactement de combien il faudrait réduire l'effort de pêche mais au regard de la situation dégradé de ce stock, et par approche de précaution, il propose une réduction **d'au moins 60 pour cent de la mortalité actuelle exercée sur ce stock.**

Aussi, les pays, chacun en ce qui le concerne, doivent réduire l'effort de pêche sur cette espèce d'au moins 60%.

Dans l'ensemble, les captures totales des petits pélagiques de la Mauritanie ont augmenté régulièrement jusqu'en 2010, date à laquelle elles ont diminué ; les captures ont ensuite continué d'augmenter avant de baisser à nouveau en 2018. La Mauritanie a maintenu une capture moyenne d'environ 650 000 tonnes toutes espèces confondues sur l'ensemble de la série chronologique (1990-2023), ce qui est nettement inférieur à la moyenne des cinq dernières années (2019-2023) de 837 000 tonnes. Les captures totales ont ensuite légèrement évolué à la baisse de 4,4% pour se stabiliser entre 2022 et 2023 autour 800 000 tonnes. Elles connaître par la suite une baisse sensible (plus de 22 %) pour se retrouver à un peu plus 623 000 tonnes et se stabiliser à ce niveau jusqu'en 2024. Cette tendance lourde à la baisse reflète une situation de surexploitation prononcée des petits pélagiques.

La destination des produits pêchés a considérablement évolué depuis environ une dizaine d'années, à la suite de l'apparition des usines de farine de poisson. Alors que la pêche artisanale était auparavant tournée vers l'alimentation de la population au Sénégal et en Gambie, une partie importante des captures est maintenant dirigée vers les usines qui produisent de la farine pour l'exportation afin de répondre aux besoins de l'activité aquacole. L'accroissement de la demande de l'industrie de farine a entraîné une surexploitation des sardinelles.

En vue d'une exploitation durable de la pêcherie des petits pélagiques, la Mauritanie a mis en place un plan d'aménagement qui est entré en vigueur depuis novembre 2022. Ce plan propose des mesures de gestion pertinentes telles que la séparation des licences des clupéidés et carangidés, la segmentation des types de pêche, le zonage de la pêcherie pélagique, etc. Des mesures de gestion adaptatives ont été aussi appliquées particulièrement pour la pêche des sardinelles au mois d'octobre et novembre 2023, l'utilisation en 2024 de filet fixe pour la pêche expérimentale aux chincharts pour la pêche expérimentale, la limitation des quantités transformées en farine et le développement de la congélation. Ci-dessous, nous donnons les détails de certaines de ces mesures :

- Nouvelle segmentation des types de pêche:
 - Pêche artisanale (dépourvus des moyens de congélation + engins passifs + petite senne, longueur inférieure à 15 m et puissance inférieure à 150 CV).

- Pêche côtière segment 1: Ponté ou non ponté de longueur inférieur à 26 m, inférieur à 600 CV et Inférieur à 250 GT.
- Pêche Côtier segment 2: Ponté de longueur inférieur à 40 m, inférieur à 2500 CV et inférieur à 600 GT).
- Pêche hauturière (Tout navire qui ne répond pas aux critères de la pêche artisanale et la pêche côtière).
- Zonage Pélagique
 - Pêche Artisanale: au-delà de 1,5 mile de la ligne de laisse de Basse Mer.
 - Pêche côtière: au-delà de 30 m de profondeur pour le segment 1 et 40 m pour le segment 2.
 - Pêche hauturière: au-delà de 50 m de profondeur.
- Prises accessoires
 - Interdiction totale de capture d'espèces démersales, y compris le merlu.
 - Autorisation d'un pourcentage de prises accessoires de thonidés mineurs
- Engins de pêche
 - Autorisation d'une ‘petite senne’ pour la pêche artisanale de longueur inférieure ou égale à 250 m avec une chute égale ou inférieure à 40 m.
- Séparation des licences clupéidés et carangidés:
 - Proposition en cours d'étude.

D'autres événements ont plus marqué l'activité de pêche des petits pélagiques en Mauritanie en 2023 principalement :

- Un arrêt biologique a été appliqué en 2023 pour la pêche des sardinelles aux mois d'octobre et novembre ;
- Une pêche expérimentale de filet fixe pour les chincharde (*C. rhonchus*).
- Une pêche expérimentale (zonage) ciblant le maquereau avec les senneurs côtiers entre octobre-décembre. Sept navires senneurs ont pris part à cette expérimentation avec la présence d'observateurs scientifiques.
- Limitation des quantités transformées en farine (4 000 tonnes par usine).
- Un développement de congélation et conserve de petits pélagiques.

3. Diagnostic des pêcheries de petits pélagiques

3.1 Évolution des captures

Selon les estimations de l'IMROP, les petits pélagiques dans leur ensemble représentent actuellement plus de 80% de la production halieutique mauritanienne (Braham et al., 2018). Elles offraient à la Mauritanie un potentiel de captures permissons important avoisinant 1,4 million de tonnes. Le TAC global pour réaliser ce potentiel est de 1 353 000 tonnes.

Dans l'ensemble, les captures totales de la Mauritanie ont augmenté régulièrement jusqu'en 2010, date à laquelle elles ont diminué ; les captures ont ensuite continué d'augmenter avant de baisser à nouveau en 2018. La Mauritanie a maintenu une capture moyenne d'environ 650 000 tonnes toutes espèces confondues sur l'ensemble de la série chronologique (1990-2023), ce qui est nettement inférieur à la moyenne des cinq dernières années (2019-2023) de 837 000 tonnes. Les captures totales ont ensuite légèrement évolué à la baisse de 4,4% pour se stabiliser entre 2021 et 2022 autour 800 000 tonnes. Elles connaître par la suite une baisse sensible (plus de 22 %) pour se retrouver à un peu plus 623 000 tonnes en 2023. La même tendance s'est poursuivie entre 2023 et 2024 avec des captures inférieures à 628 309 tonnes (figure 1b), soit une faible augmentation de moins de 1% (0,73%), donc des captures stables en 2023 et 2024. Cette tendance lourde à la baisse reflète une situation de surexploitation prononcée des petits pélagiques.

L'analyse par principales espèces entre 2022 et 2023 montre des baisses importantes des mises à terre de la sardine (d'environ 250 000 tonnes à moins de 75 000 tonnes), de la Sardinelle ronde et de la Sardinelle plate (environ 2/3 de baisse) (figure 1a).

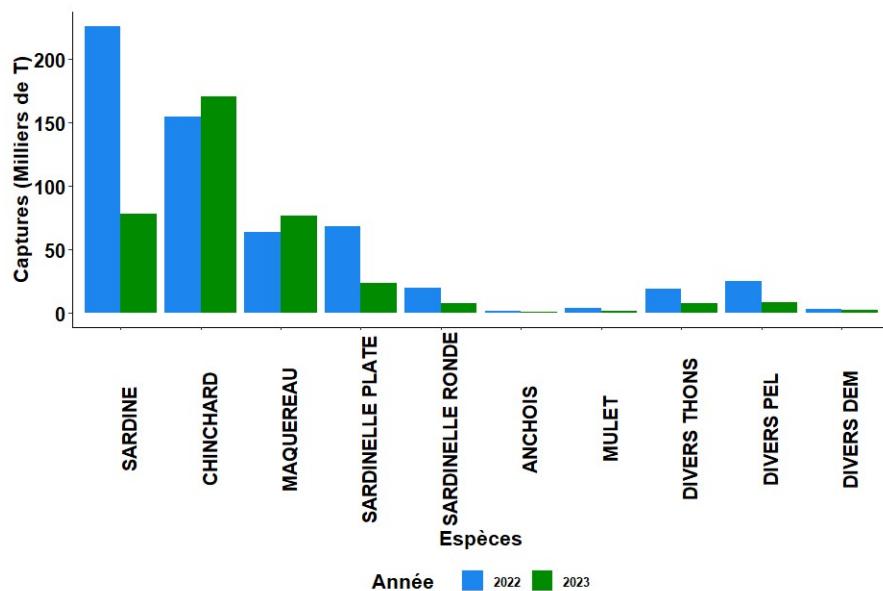


Figure1a: Captures par groupe d'espèce en 2022 et 2023 (BES, 2024)

Le faible taux de réalisation du TAC annuel entre 2021 et 2023 (figure 1a) ne serait pas lié la baisse des autorisations par concession mais à la rareté de la ressource. Ainsi donc, le faible taux d'exploitation du TAC global (figure 1b) montre bien que ce potentiel biologique n'est que théorique et ne reflète pas la réalité.

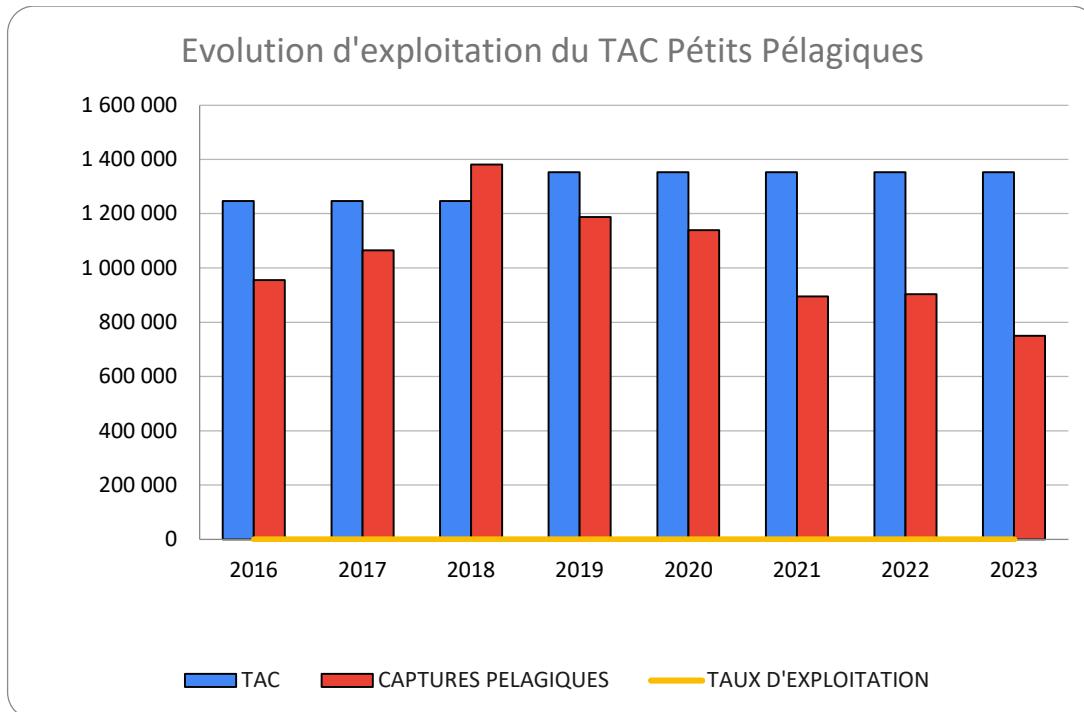


Figure 1b : Évolution annuelle du taux d'exploitation du TAC petits Pélagiques de 2016 à 2023 (IMROP, 2024)

Par conséquence, le potentiel de captures de 1353 000 tonnes n'est pas réaliste, il est plutôt virtuel. Le TAC doit être actualisé chaque année et en tenir compte pour les quotas par concession pour l'année suivante.

Il faut toutefois garder à l'esprit les sous déclarations faussent le jeu. Dans tous les cas, on est dans une situation de surexploitation, comme en atteste, nous le verrons plus loin, l'état de dégradation avancée des principales espèces exploitées.

Toutefois, on observe une légère amélioration des captures et du diagramme d'exploitation de la sardinelle ronde (*Sardinella aurita*), avec une augmentation de la proportion des grandes tailles (figure 1b et 1c) (IMROP, 2024). Cette évolution positive d'indicateurs de l'état du stock de la sardinelle ronde, bien que très timide, est un signe que le zonage actuel commence à porter ses fruits.

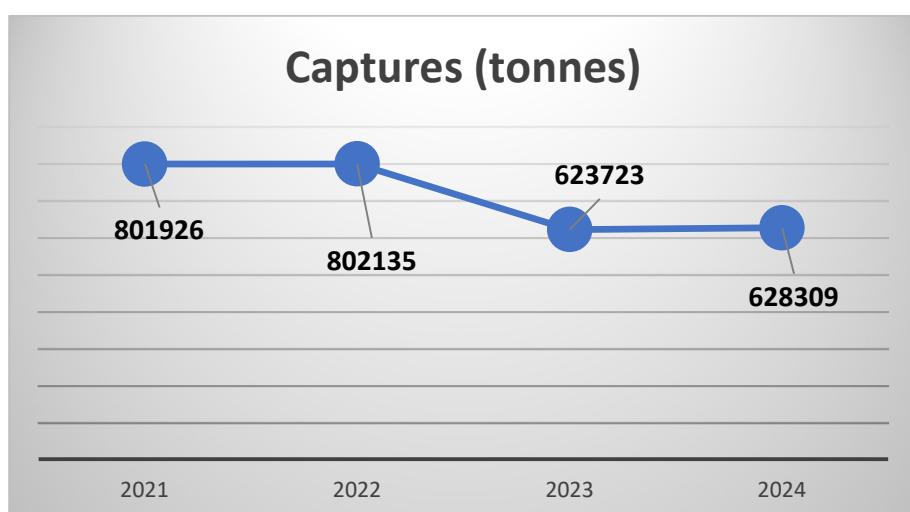


Figure 1c: Évolution récente des captures de petits pélagiques (données DARE et IMROP, 2024)

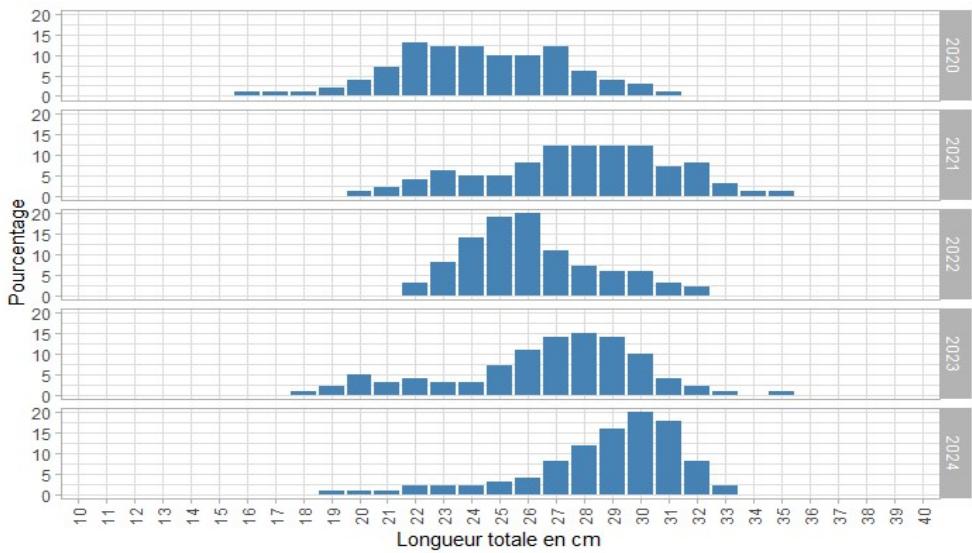


Figure 1d : Une amélioration des tailles capturées de la sardinelle ronde (IMROP, 2024)

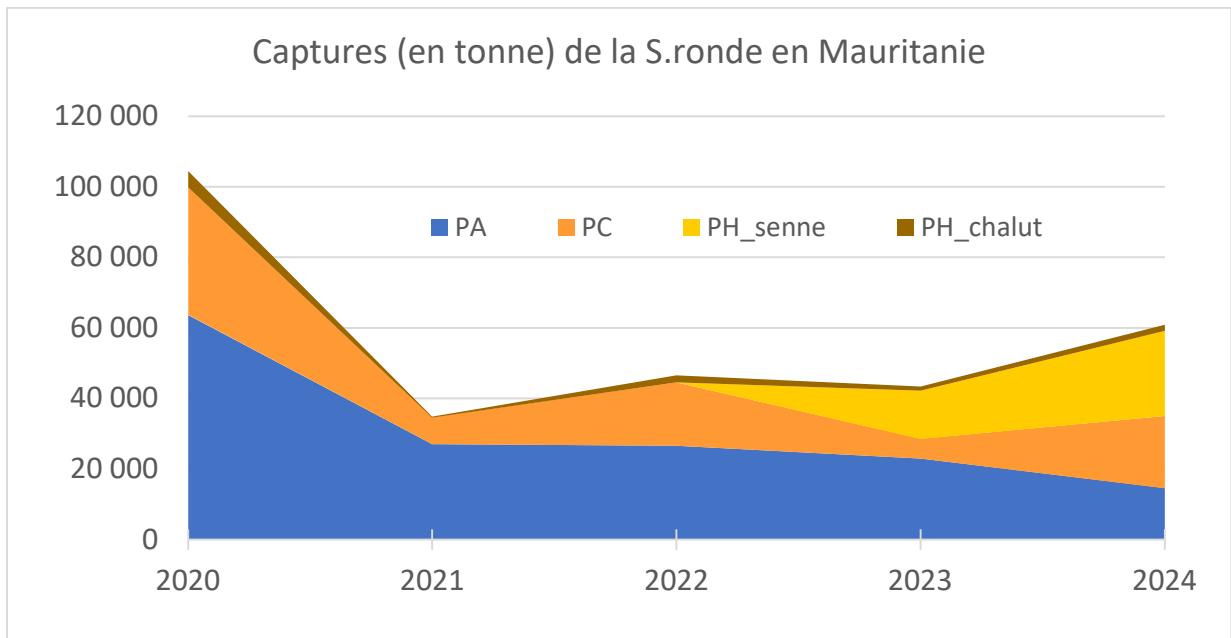


Figure 1e : Évolution annuelle des captures de la sardinelle ronde (*Sardinella aurita*) en Mauritanie par segment de pêche entre 2020 et 2024 (IMROP, 2024).

3.2 Évolution de l'effort de pêche

Concernant l'effort de pêche, on observe une baisse drastique des senneurs passant de 69 en 2021 à seulement 9 en 2024. L'évolution de la flottille hauturière suit la même tendance passant de 30 en 2021 à 9 en 2024 (figure 2). En revanche les sennes tournantes ont connu une augmentation fulgurante passant de 65 unités en 2021 à 304 en 2024 (figure 3). De façon globale, la flottille hauturière et côtière est passé

de 101 unités en 2022 à 72 unités en 2024 (figure 4b). La flottille de la pêche artisanale ciblant les petits pélagiques tourne autour de 4200 unités pour l'année 2024 (figure 4c).

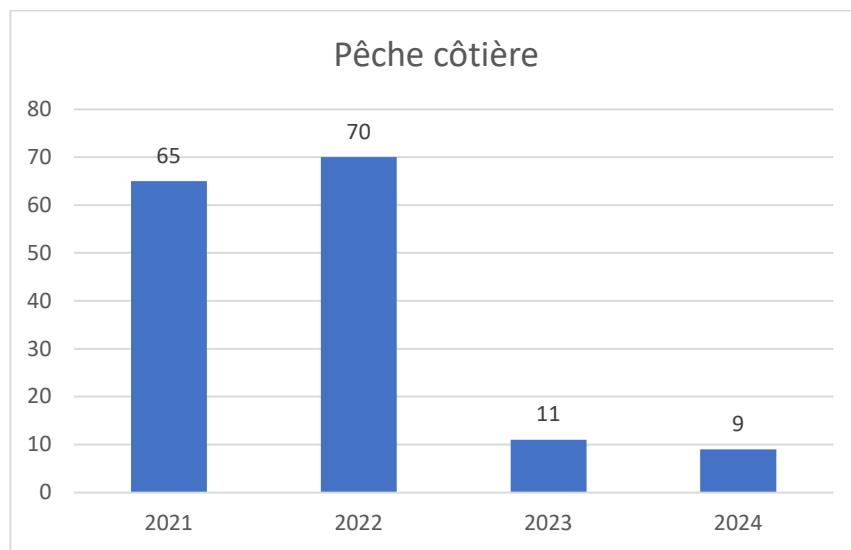


Figure 2 : Évolution récente du nombre de senneurs (données, DARE)

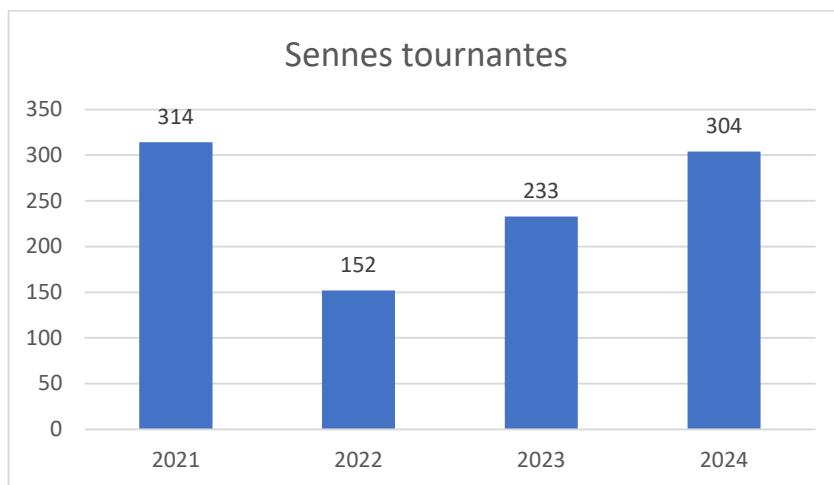


Figure 3 : Évolution récente du nombre de sennes tournantes (données, DARE)

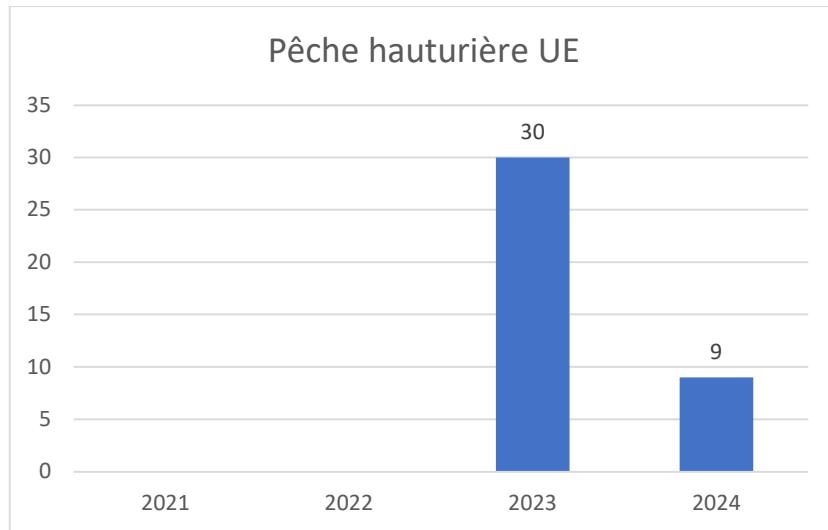


Figure 4a : Évolution récente du nombre de navires industriels (données, DARE)

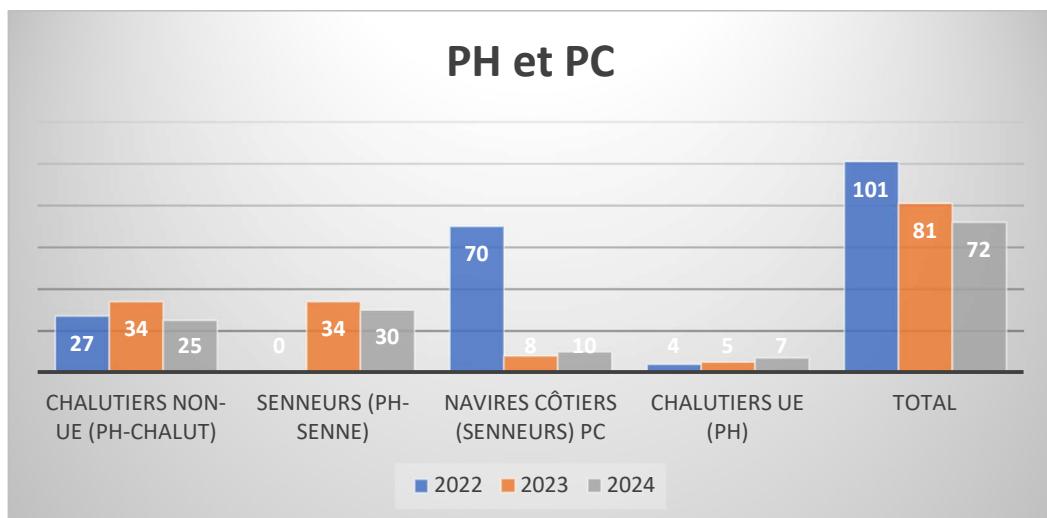


Figure 4b : Évolution du nombre de navires des segments côtiers et hauturiers

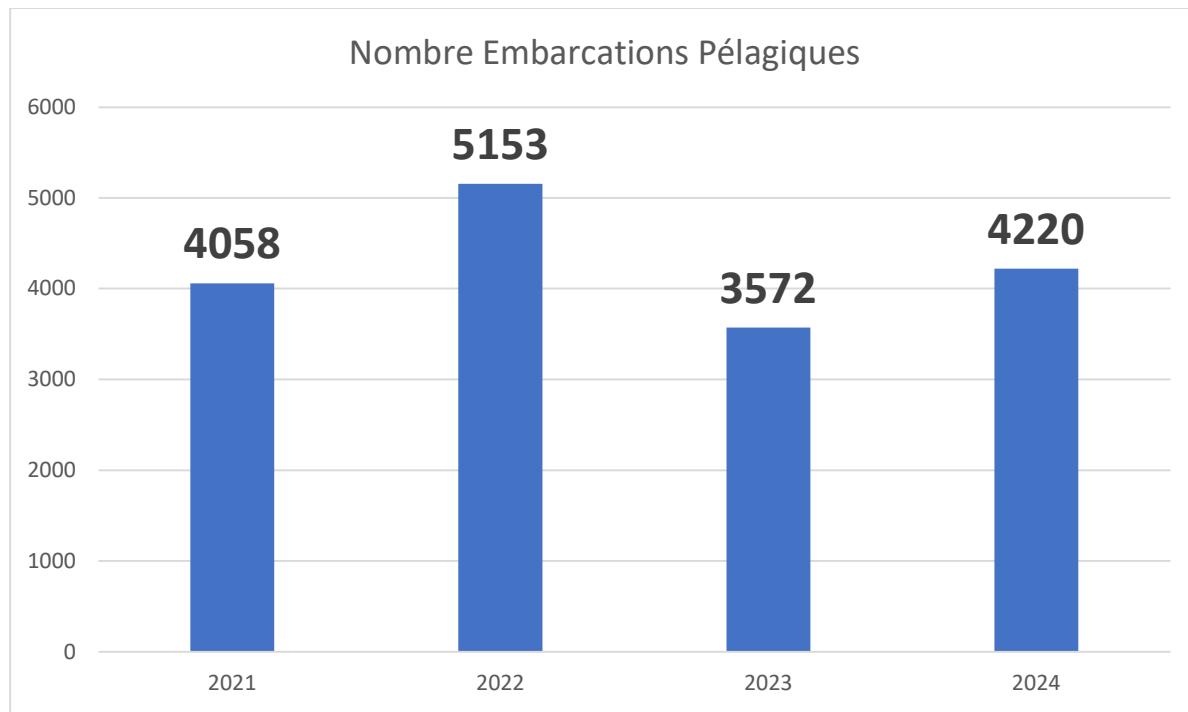


Figure 4c : Évolution récente du nombre d'embarcations artisanales ciblant les petits pélagiques (données, DARE)

Même si on observe une évolution à la hausse de l'effort de pêche des sennes tournantes (figure 3) et une évolution en dents de scie de la pêche artisanale avec une tendance à la hausse entre 2023 et 2024 (figure 4b), l'évolution importante et régulière des captures à la baisse et le retrait constaté des pêches côtière et hauturière traduit un état de dégradation des stocks de petits pélagiques dont l'activité ne serait plus rentable pour tous les acteurs en présence.

Il à noter également que la destination des produits pêchés a considérablement évolué depuis environ une dizaine d'années, à la suite de l'apparition des usines de farine de poisson. Alors que la pêche artisanale était auparavant tournée vers l'alimentation de la population au Sénégal et en Gambie, une partie importante des captures est maintenant dirigée vers les usines qui produisent de la farine pour l'exportation afin de répondre aux besoins de l'activité aquacole. L'accroissement de la demande de l'industrie de farine a entraîné, grandement, une surexploitation des sardinelles.

3.3 État des stocks

Comme nous l'avons noté dans introduction, la situation des petits pélagiques est alarmante, avec la plupart des espèces exploitées dans une situation de surexploitation (tableau 1, figures 6 à 9)).

En effet, la situation de surexploitation est récemment confirmée par la dernière réunion du Groupe de Travail Petits Pélagiques Nord (COPACE, 2024). En effet, il ressort de l'analyse de l'état de 10 stocks que :

- Cinq stocks sont surexploités** : sardinelle ronde (*Sardinella aurita*), sardinelle plate (*S. maderensis*), la Sardine (*Sardina pimchradus*), le chincharde atlantique (*Trachurus trecae*) et bonga (*Ethmalosa fimbriata*).
- Trois stocks sont pleinement exploités** : le chincharde du Cunène (*Trachurus trachurus*), le Maquereau espagnol (*Scomber colias*), l'anchois (*Engraulis encrasiculus*).

Le rapport du COPACE souligne en particulier la situation alarmante des deux stocks de sardinelle ronde et plate, et préconise une réduction substantielle et immédiate de l'effort de pêche de 60 %. Le Groupe de travail recommande aussi de maintenir l'interdiction de l'utilisation des sardinelles pour la production de

farine de poisson en Mauritanie et de l'élargir dans toute la sous-région. Enfin, le rapport souligne l'urgence de mener des actions, telles que le repos biologique, le zonage, la fixation des tailles minimales et la gestion de la capacité, pour améliorer la résilience de ces ressources dans un contexte de changement climatique.

Selon COPACE (2024), entre 1994 et 2019, on a observé une tendance à l'augmentation des captures totales dans la sous-région, avec un minimum en 2013. Depuis 2019, les captures sont globalement en baisse. Les captures de 2023 (2,0 millions de tonnes) étaient inférieures de 20 pour cent à celles de 2022 (2,5 millions de tonnes). Elles étaient à peu près identiques à la moyenne des captures de la série chronologique totale (1990-2023 : 2,0 millions de tonnes), et inférieures à la moyenne des cinq dernières années (2019-2023 : 2,4 millions de tonnes).

Tableau 1 : État des stocks de petits pélagiques dans la zone Nord-Ouest du COPACE

Espèce	Zone	Non pleinement exploité	Pleinement exploité	Surexploité
Sardine (<i>Sardina pilchardus</i>)	Zone A+B		✓	
	Zone C			✓
Sardinelle (<i>Sardinella aurita</i>)	Toute la sous- région			✓
Sardinelle (<i>Sardinella maderensis</i>)	Toute la sous- région			✓
Chinchard de l'Atlantique (<i>Trachurus trachurus</i>)	Toute la sous- région			✓
Chinchard de Cunene (<i>Trachurus trecae</i>)	Toute la sous- région		✓	
Maquereau espagnol (<i>Scomber colias</i>)	Toute la sous- région		✓	
Anchois (<i>Engraulis encrasicolus</i>)	Zone N & Zone A+B		✓	
Bonga (<i>Ethmalosa fimbriata</i>)	Mauritanie / Sénégal / Gambie			✓